

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ Député de Seine Maritime 12, rue Michel Gautier 76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI Ministre des Transports 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Objet : Concession et péages des ponts de Tancarville et de Normandie

Monsieur le Ministre,

Depuis la fin décembre, plusieurs médias locaux font état des conséquences de la gestion de la crise sanitaire sur l'exploitation des ponts de Tancarville et de Normandie, concédée par l'État à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire.

Visiblement inspirés par le concessionnaire, ces articles mettent en avant la baisse importante du trafic routier sur ces ponts, de l'ordre de 20 %, en raison du confinement, et le « manque à gagner » estimé à 20 millions d'euros qui en résulte pour la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Plus inquiétants, ces articles révèlent des difficultés que rencontrerait le concessionnaire dans la réalisation des importants travaux de remise à niveau programmés avant la fin de la concession en 2027 (pour une enveloppe estimée à 140 millions d'euros), et notamment ceux du chantier lié à une faiblesse sur une poutre du viaduc d'accès au Pont de Normandie, chiffré à lui seul à 10 millions d'euros.

Ils pointent également les 175 millions d'euros d'emprunts restant à rembourser par le concessionnaire avant la fin de sa concession.

Enfin, il est fait état d'une hypothèse d'augmentation des tarifs de l'ordre de 15 % pour permettre au concessionnaire de faire face à ces obligations.

Comme vous le savez, avec de nombreux élus locaux et décideurs économiques, je plaide depuis des années pour que le franchissement de ces deux ponts stratégiques sur la Seine cesse d'être soumis à un péage. S'agissant ici d'une situation unique, et inique, en France qui entrave l'activité économique et la vie quotidienne des Normands, et en particulier des habitants de l'Estuaire.

Malgré son unification, la Normandie reste coupée en deux à hauteur de l'Estuaire de la Seine, en raison de ces péages alors que le franchissement du fleuve est gratuit depuis Quillebeuf-sur-Seine jusqu'à Paris, en passant par Rouen.

J'ai eu l'occasion au cours de ces dernières années, et encore récemment lors d'une audience auprès de votre cabinet, de porter des solutions permettant de supprimer ces barrières de péages dès la fin de la concession actuellement attribuée à la Chambre de Commerce, et ainsi de mettre un terme à une inégalité territoriale patente.

Dans ces conditions, je souhaite tout d'abord vous faire part de ma totale opposition à toute augmentation des péages de ces deux ponts stratégiques, une telle décision ne manquant pas d'entrainer des conséquences désastreuses sur l'activité, et donc sur l'attractivité de l'estuaire, poumon économique de notre pays.

Je souhaiterais également connaître, dans un souci de transparence et afin d'en informer mes concitoyens, les réactions de votre ministère à cette campagne de presse, et notamment votre position sur :

- la volonté de la part du concessionnaire d'une augmentation des péages pour lesquels il a la charge;
- la prise en charge par l'État d'une compensation de la baisse de recettes pour le concessionnaire;

Je souhaiterais également savoir où en sont les discussions entre vos services et ceux de la Chambre de Commerce, sur la remise à niveau des ouvrages, exigée par l'Etat en fin de concession, ainsi que sur les possibles accords de financement envisagés.

L'ensemble de ces travaux devant être anticipé, y aurait-il possibilité de solliciter le Plan de relance pour compléter le plan de financement, en prenant en compte les conséquences de la baisse de trafic liée à la crise COVID pour l'exploitant ?

Enfin, je souhaite avoir confirmation que la fin de concession de ces deux ponts reste fixée à 2027, ayant compris entre les lignes de ces articles que le concessionnaire verrait d'un bon œil la prorogation de sa concession en guise de compensation de la situation sanitaire liée à la crise de la Covid-19.

Comme nous en avions convenu avec votre Cabinet lors de notre rencontre du 16 septembre, il me semble utile de pouvoir procéder prochainement à un nouveau point d'étape sur ce sujet au Ministère, au regard notamment des éléments actualisés recensés dans ce courrier.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime